

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance extraordinaire du mercredi 15 janvier 2025, tenue dès 18 h 30 dans la Salle du Conseil de ville

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les membres du public, je vous souhaite une cordiale bienvenue à cette séance extraordinaire. Il me semble que nous n'avons jamais commencé aussi tôt dans l'année."

...M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, participe à la séance de ce soir afin de répondre aux éventuelles questions concernant le budget 2025...

M. Michel Ruchonnet, président : "Normalement, dans une assemblée générale extraordinaire, on ne fait pas voter l'ordre du jour, mais je vais tout de même le faire voter. J'ai reçu plusieurs appels de plusieurs d'entre vous qui m'ont informé qu'ils vont devoir quitter la séance d'ici 40 à 45 minutes pour raisons professionnelles, alors je propose que nous traitions directement les point 4 et 5 de notre ordre du jour, puis l'on reviendra sur le point 3. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette proposition...

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, je passe la parole à Mme Elisabeth Beck, secrétaire du Conseil de ville, pour l'appel."

...Mme Elisabeth Beck, secrétaire du Conseil de ville, procède à l'appel...

...L'appel fait constater la présence de 29 conseillères et conseillers de ville.  
2 membres arriveront avec quelques minutes de retard...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

...Ce procès-verbal est rédigé selon l'ordre initial...

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
3. Modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier : approbation
4. Plan financier 2026 – 2029 : information
5. Examen du projet de budget 2025 : approbation
6. Divers et imprévu

## 1. Appel

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), Mme Christelle Bobillier (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés : -

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), M. Hugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaulles et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusés : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Sébastien Goetschmann (Journal du Jura), M. Anthony Montandon (RJB), Mme Sandra Stähli (Canal Alpha) et Mme Nadia Chmirrou (Telebielingue)

Public : 3 personnes sont présentes dans la salle

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous passons directement au traitement des points 4 et 5 de notre ordre du jour."

## 3. Modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier : approbation

*Rapport du Conseil municipal :*

Le projet de budget 2025 qui vous est soumis et fera l'objet d'une décision au point suivant prévoit notamment comme mesure de ne pas attribuer le 0.2 pour mille de la taxe immobilière au FS Fonds de développement, ceci à voir pour combien de temps. Cette mesure a pour but d'améliorer la situation financière de la commune et permettra d'améliorer le résultat d'un montant de l'ordre de CHF 150'000.00.

Afin de permettre ceci, une modification du Règlement du FS Fonds de développement sera nécessaire avant l'approbation du budget. En effet, l'art. 13 al. 1 let. f dudit Règlement prévoit que le produit de la taxe immobilière excédant 1 pour mille sert à alimenter ledit financement spécial. Afin de mettre en œuvre la proposition faite dans le cadre du budget 2025 deuxième mouture, il convient donc de modifier cette lettre du Règlement avec la teneur suivante :

"le produit de la taxe immobilière excédant 1 pour mille **pour autant qu'il soit inscrit au budget de la Municipalité,**"

Compte tenu de ce qui précède, il sera désormais possible à l'avenir de décider d'une autre attribution pour le produit de la taxe immobilière excédant 1 pour mille. Cette amélioration servira non seulement pour le budget 2025 mais pourrait s'avérer utile à l'avenir.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal vous recommande d'approuver les modifications du Règlement du FS Fonds de développement.

*Ouverture de la discussion :*

...Ce point est traité sous point 5 de l'ordre du jour (Examen du projet de budget 2025 : approbation)...

#### 4. Plan financier 2026 – 2029 : information

*Rapport du Conseil municipal :*

La documentation qui vous est remise comprend le projet de budget 2025 révisé. Ce dernier est établi par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la Loi sur les communes (LCo).

Le 24 novembre 2024, le corps électoral imérien a refusé à près de 70 % le projet de budget 2025 qui avait été préavisé favorablement par la Commission des finances, le Conseil municipal et votre Autorité. Pour rappel, il avait été proposé d'une part d'augmenter la quotité d'impôt de 2 dixièmes, soit de la faire passer de 1,75 à 1,95 (augmentation des revenus de l'ordre de CHF 1,42 million), et d'autre part de prélever sur des provisions afin, au final, de pouvoir présenter un budget pratiquement à l'équilibre. Suite à ce refus clair du peuple le Conseil municipal s'est immédiatement remis au travail pour élaborer un budget 2025 sans augmentation de quotité d'impôt.

La question de savoir s'il fallait soumettre un projet de budget avec ou sans augmentation de quotité a été passablement débattu. Il en ressort qu'étant donné la clarté du vote populaire, la population ne veut pas de changement de quotité d'impôt pour le moment. Une augmentation paraît certes inéluctable si la situation ne change pas, mais le moment n'a pas été jugé opportun par le corps électoral. Dans un contexte général d'inflation, d'augmentation de primes maladie et d'insécurité sur le marché du travail, l'augmentation de deux dixièmes de la quotité n'a pas su convaincre. Retenter une nouvelle fois l'exercice devant le peuple présente plus de risques que d'avantages. En effet, en cas de nouveau refus, la paralysie de l'administration n'en serait que prolongée et ne ferait qu'aggraver une situation déjà tendue. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de ne pas changer la quotité d'impôt pour le budget 2025 deuxième mouture. Le projet de budget qui vous est soumis peut être qualifié de budget de crise mais aussi de transition. En effet, le début de l'année 2025 sera consacré à un audit complet de l'administration mais aussi au déploiement de mesures d'économie en discussion avec les chefs de service. Il s'agira également de revoir le plan financier dans son ensemble, afin de redimensionner les projets, de les étaler dans le temps et, surtout, de faire des choix et de renoncer à certaines idées.

Afin d'établir ce budget, il a notamment été décidé des mesures suivantes à court et moyen termes :

- Réduction linéaire de 10 %, ou d'un autre pourcentage, du montant des charges dans chaque compte où cela est possible

- Actualisation du document sur les mesures énergétiques et transmission à tout le personnel
- Attributions aux FS (PA, PF et routes) mises à CHF 0.00 pour l'année 2025
- Pas d'attribution du 0.2 pour mille de la taxe immobilière au FS Fonds de développement, ceci à voir pour combien de temps. Dès lors, réduction du budget relatif à la promotion de l'économie et de l'habitat. Objectif : laisser uniquement CHF 50'000.00. Attention une modification dudit Règlement sera nécessaire avant l'approbation du budget
- Cour verte : demande d'un report à la Fondation Roger Federer
- Augmentation de la facturation à Crescentia SA de CHF 20'000.00, soit à CHF 70'000.00
- Vente des titres du patrimoine financier
- Vente du patrimoine financier
- Maintien de la fermeture du bassin de natation couvert
- Suppression du poste de 3<sup>ème</sup> agent de police administrative
- Gel des engagements
- Gel des salaires : aucun échelon ni renchérissement ne sera attribué en 2025. Un crédit supplémentaire pourrait éventuellement être voté en 2025 pour les petits salaires (en attente des travaux de la Commission multipartite RH). La tablelle cantonale 2024 reste valable en 2025.

Toutes les mesures proposées ci-dessus ne sont pas pérennes et laisseront le temps de faire des propositions subséquentes dans le cadre du budget 2026. En effet, ne pas alimenter les financements spéciaux, geler les salaires et les engagements ou la réduction linéaire des positions au budget ne peuvent s'envisager dans la durée. Les financements spéciaux sont encore suffisamment dotés pour couvrir l'exercice 2025 sans attribution. Les services seront encore mis à contribution avec d'une part le gel des salaires, mais aussi la réduction linéaire des lignes budgétaires. Il faudra faire avec moins pour l'année 2025, sans compromettre la sécurité ni des employés, ni des administrés.

Pour le surplus, les autres propositions qui figuraient dans la première mouture du budget restent valables. Pour rappel, quelques paragraphes du dernier Message du Conseil municipal vous sont reproduits ci-dessous :

"Les impôts ont été planifiés à partir des derniers chiffres connus à ce jour pour les personnes physiques et morales, soit les pronostics de septembre 2024 fournis par le canton de Berne. Ces prévisions ont servi de base à l'administrateur des finances et à la commission des finances pour établir le projet de budget qui vous est soumis. Il y a lieu de rappeler que **les estimations fiscales sont aléatoires** et n'ont qu'un **caractère indicatif**. Néanmoins, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été fortement diminué, afin de tenir compte de la tendance à une baisse marquée ces dernières années. Les autres impôts ont été ajustés en fonction des **chiffres connus à ce jour**. L'impôt sur le revenu des personnes physiques reste stable et rien n'indique qu'il y aura des changements à la baisse dans ce domaine.

Etant donné le contexte et les prévisions, la commission des finances et le Conseil municipal ont fait des choix et se sont montrés restrictifs. Il faudra **apprendre à composer avec moins de rentrées fiscales** et définir les priorités que l'on souhaite pour Saint-Imier à l'avenir. Il est évident qu'il ne faut pas sombrer dans le marasme en arrêtant tous les projets et en coupant toutes les dépenses, mais il faut être conscient de la situation et de son potentiel caractère durable. C'est dans cet esprit que le budget 2025 a été établi. Les propositions détaillées et les décisions prises par la commission des finances et le Conseil municipal figurent dans le Rapport préliminaire au budget 2025, annexé au présent Message.

Le budget tient compte des demandes reçues, du nouvel auxiliaire de planification d'août 2024, des propositions de la commission des finances et des décisions du Conseil municipal. Tenant compte des remarques ci-dessus, le budget laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de l'année 2025 de **CHF 42'265.00**, qui a servi de point de départ au plan

financier élaboré jusqu'en 2029 et dont vous trouverez les résultats dans la partie 13 et un déficit du compte de résultat global de **CHF 270'640.00**.

Le **niveau d'endettement** de la commune ne cesse d'augmenter ces dernières années. Il se situe actuellement à près de **CHF 34 millions** et va continuer d'augmenter si rien n'est fait. Cette situation n'est pas viable, même à court terme. Il est donc **urgent** de mettre en place une stratégie, en plus de l'augmentation de quotité qui permettra de résorber partiellement la situation que nous connaissons."

Le Conseil municipal propose au Conseil de ville un budget 2025 qui présente un déficit du compte général de CHF 42'265.00 et un déficit du compte global de CHF 270'640.00. Ces déficits se basent sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne
- eau potable : CHF 1.80/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- eaux usées : CHF 2.50/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00)

La **Commission des finances** n'a pas traité le projet de budget qui vous est soumis. En revanche, elle a décidé de demander l'élaboration de 2 nouveaux budgets 2025 :

#### **1<sup>er</sup> budget :**

Pas de modification de la quotité d'impôt

Mettre CHF 8'660'000.00 dans l'impôt s/revenu PP

Pas d'ouverture pour l'instant du bassin de natation

Donner le renchérissement de 1 % au personnel

Ouvrir la piscine en plein air du 28.05 au 31.08.2025

Réduire le prélèvement sur le FS personnes morales

Pas d'alimentation des 3 FS d'entretien (PA, PF, routes)

#### **2<sup>e</sup> budget :**

Passer la quotité d'impôt de 1,75 à 1,95

Mettre CHF 8'660'000.00 dans l'impôt s/revenu PP mais avec la quotité de 1,95 Réouverture du bassin de natation

Donner le renchérissement de 1 % au personnel

Ouverture normale de la piscine en plein air

## Réduire le prélèvement sur le FS personnes morales

### Alimentation des 3 FS d'entretien

Le Conseil municipal a pris connaissance des retours de la Commission des finances et a décidé de soumettre à votre Autorité le budget tel qu'il avait été soumis à la Commission des finances. En effet, l'Exécutif est convaincu qu'il ne faut pas retourner pour le budget 2025 devant le peuple. Il est clair que, pour le **budget 2026**, une proposition d'augmentation de la quotité semble inéluctable. En revanche, compte tenu du refus net lors des votations populaires de novembre, il n'est pas envisageable pour le Conseil municipal de retenter la manœuvre cette année. De plus, établir **deux variantes** complètes demanderait un temps considérable au Service des finances et retarderait de plusieurs mois l'adoption d'un budget. Ceci mettrait en péril le bon fonctionnement de l'administration dont la gestion est confiée, pour le quotidien, aux membres de l'Exécutif et au personnel. Si la Municipalité n'a pas de budget entré en force au 1er juillet 2025, c'est l'OACOT qui l'établirait à **notre place**, avec les conséquences qui en découleraient. Compte tenu de ce risque et de sa probabilité, l'Exécutif a estimé comme **prioritaire** de présenter un budget en janvier 2025. La seule possibilité qui s'offrait à lui était donc d'y aller avec le projet présenté à la Commission des finances.

Conscient que la **situation** est **particulière**, le Conseil municipal invite toutefois les membres du Législatif à prendre en compte les propositions de la Commission des finances et à **modifier**, lors de la séance, le projet de budget qui vous est soumis. Une nouvelle séance présentant les résultats des propositions de votre Conseil pourrait avoir lieu par la suite afin d'avoir une vue d'ensemble. Il appartient à votre autorité d'avoir le dernier mot sur l'augmentation de quotité, l'avis de l'Exécutif étant clair : vu le résultat, pas d'augmentation en 2025, adoption dès que possible d'un budget de crise et préparation du terrain avec la population pour un budget 2026 prévoyant une augmentation de quotité. La manière de procéder n'est pas habituelle, mais la situation financière que nous traversons ne l'est pas non plus et demande de sortir des sentiers battus. Afin de donner toutes les chances à l'augmentation de quotité, le Conseil municipal est favorable à ce qu'un **plan de communication** soit mis en place afin que le souverain dispose de toutes les informations afin de prendre une décision éclairée. Ceci prendra du temps et l'adoption du budget 2025 qui vous est soumis permettra au peuple de se rendre compte de ce que veut dire un budget sans augmentation de quotité mais avec des coupes budgétaires afin d'atteindre l'équilibre et de résorber le déficit structurel.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le projet de budget 2025.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Michel Ruchonnet, président : "J'imagine que les fractions souhaitent traiter ce point directement avec le point 5 de l'ordre du jour. Je donne toutefois la parole si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce stade."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "La fraction socialiste a pris note du plan financier présenté pour 2026-2029. Cette prévision se veut fataliste et présente des charges qui augmentent de façon exponentielle. Il manque pour nous une vision claire et stratégique quant aux mesures qui seront prises à long terme."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Je viens de remarquer que j'ai oublié de saluer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui est présent ce soir pour répondre à nos interrogations concernant le projet de budget 2025."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bienvenue Mario."

M. Michel Ruchonnet, président : "Si je reviens maintenant au Plan financier 2026 – 2029, il ne semble pas y avoir d'autre demande de prise de parole, nous allons donc passer à l'examen du projet de budget 2025."

#### 5. Examen du projet de budget 2025 : approbation

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous allons traiter ce point de la manière classique en passant en revue les différents chapitres. Vous demandez la parole si besoin."

...Le projet de budget 2025 est passé en revue chapitre par chapitre...

M. Yves Rochat, PLR : "Page 31, chapitre 1, Ordre et sécurité publics, défense (...), 1110.3130.05 Surveillance, prévention, prestations police et tiers. Le montant au budget est de CHF 30'000.-. Nous proposons de le passer à CHF 10'000.-."

M. Michel Ruchonnet, président : "M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est-ce qu'une réponse peut être donnée ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Oui, mais là ce n'est plus le chapitre 0, mais déjà le chapitre 1."

M. Michel Ruchonnet, président : "Effectivement, donc on y reviendra après M. Yves Rochat, PLR."

...M. Michel Ruchonnet, président, poursuit l'étude du projet de budget 2025...

M. Michel Ruchonnet, président : "Cette fois-ci nous y sommes M. Yves Rochat, PLR, allez-y avec votre proposition, je vous donne la parole."

M. Yves Rochat, PLR : "Merci. Excusez, j'avais un peu d'avance. Nous proposons de passer de CHF 30'000.- à CHF 10'000.-"

Mme Paula Tanner, ARC : "M. le président j'ai une question. Est-ce qu'on ose demander la raison de cette proposition de la fraction PLR ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "M. Yves Rochat, PLR, pourquoi cette proposition ?"

M. Yves Rochat, PLR "Parce que dans ce montant il y a une partie qui concerne la sécurité pour l'Imériale et personne ne remet ceci en question. Mais on parle aussi des sociétés tierces qui mettent des amendes, je pense qu'en 2025 on va pouvoir s'en passer. Au vu de la situation économique actuelle, il n'est pas nécessaire d'appuyer la répression sur les Imériens. C'est une économie facile pour la commune sur ce budget, pour laquelle peu de personnes seront contrariées."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Cette ligne permet de payer les agences de sécurité auxquelles nous faisons appel, que ce soit dans le cadre de l'Imériale ou autre. Pour l'Imériale, il s'agit d'une condition pour l'octroi de l'autorisation. Nous utilisons cette ligne aussi ponctuellement durant l'année pour les contrôles des zones bleues. Nous avons aussi dû recourir à cette ligne lorsque nous avons eu des absences au niveau de la Police administrative."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je souhaite juste compléter en disant que si l'on devait passer

de CHF 30'000.- à CHF 10'000.-, cela ne remettrait pas en cause l'engagement d'une entreprise de sécurité pendant l'Imériale."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous allons passer ceci au vote. Les conseillères et conseiller de ville qui acceptent de passer de CHF 30'000.- à CHF 10'000.- sont priés de le manifester par un lever de main."

Au vote, la proposition de passer le poste 1110.3130.05 Surveillance, prévention, prestations police et tiers pour le budget 2025 à CHF 10'000.- est accepté à l'unanimité.

...M. Michel Ruchonnet, président, poursuit l'étude du projet de budget 2025...

M. Vital Carnal, PS : "Page 37, chapitre 2, Formation (...), 2170.3010.02 Traitement pour cours et surveillance bassin de natation. Si l'on ferme le bassin de natation, est-ce que cette ligne fait encore sens ? Est-ce que ce n'est pas une erreur ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Il s'agit effectivement d'un oubli. Si le bassin de natation reste fermé, il ne fait plus sens d'avoir cette ligne. Cela peut effectivement être tracé."

M. Vital Carnal, PS : "Merci."

...M. Michel Ruchonnet, président, poursuit l'étude du projet de budget 2025...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien on arrive au récapitulatif que l'on ne va pas passer en détail, mais s'il y a des questions on y répondra."

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous ne semblez pas avoir de questions, alors on va passer directement au vote pour le budget, mais avant cela je vais donner la parole à chaque fraction."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Avec la modification demandée, ainsi que la remarque faite, on est à un déficit de CHF 3'565.00 (contre auparavant une proposition de déficit du compte général à CHF 42'265.00)."

M. Corentin Jeanneret, maire : "M. le président avant que les fractions ne s'expriment est-ce que je peux prendre la parole ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien sûr, allez-y."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Tout d'abord, et au nom du Conseil municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux à l'occasion de l'année 2025. Que celle-ci soit couronnée de succès, de bonheur, et surtout de santé, pour vous comme pour ceux qui vous sont chers.

En préambule, je vais apporter des réponses à l'interpellation déposée par la fraction ARC lors du dernier Conseil de ville et qui concerne la thématique de ce soir, soit le budget 2025.

Voici les questions et les réponses :

Quel sera le déficit 2024 après bouclage prévisionnel des comptes 2024 ?

A l'heure actuelle, les comptes ne sont pas bouclés et beaucoup de décomptes ne sont pas encore clôturés, rendant toute tentative de pronostic aléatoire et incertaine.

Quel est l'endettement au 31 décembre 2024 ? De combien aura été l'endettement supplémentaire pour la seule année 2024 ?



L'endettement au 31 décembre 2024 se monte à CHF 32'815'000.00 pour les prêts avec intérêt et à CHF 600'000.00 pour les prêts LIM dont nous bénéficions et qui ne portent pas intérêt. Au 31 décembre 2023, le montant de l'endettement des dettes avec intérêts s'élevait à CHF 26'120'000.00 (soit une différence avec 2024 de CHF 6'690'000.00), qui s'explique par le besoin de liquidités de la Municipalité fréquemment évoqué devant votre autorité, afin de faire face à nos dépenses courantes mais aussi de financer les nombreux investissements réalisés par notre commune.

Si le nouveau budget 2025 ne présente pas de hausse de quotité, quel sera l'endettement au 31 décembre 2025 ?

L'endettement se monterait à CHF 38'200'000.00.

A ce rythme-là (comptes 2024 selon bouclage prévisionnel et budget 2025 sans hausse), quand la fortune de la commune sera-t-elle épuisée et quand la commune risque-t-elle de se trouver sous tutelle ? Quel sera alors le niveau de l'endettement ?

La commune serait sous la tutelle du canton à la fin de l'année 2028, c'est-à-dire qu'il ne resterait plus aucune fortune et que toutes les réserves seraient épuisées si rien n'est fait. L'endettement se monterait alors à la somme vertigineuse de CHF 76'900'000.00.

Quel serait l'endettement au 31 décembre 2025 avec une hausse de quotité de 1 dixième ou de 1.5 dixième ?

Avec une augmentation d'un dixième, l'endettement se monterait à fin 2025 à CHF 37'500'000.00. Si l'augmentation était de un dixième et demi, l'endettement diminuerait légèrement et se situerait à CHF 37'100'000.00.

Si le nouveau budget 2025 prévoit des coupes dans les subventions aux sociétés sportives ou culturelles ou pour le personnel, quel serait le niveau des subventions aux sociétés sportives et culturelles ou les coupes pour le personnel avec une hausse de quotité limitée à 1 ou à 1.5 dixièmes ?

Les subventions suivantes font l'objet de coupe dans le projet de budget qui vous est soumis, sur la base des retours des différents départements :

- 3290.3130.03 : réception des nouveaux habitants : suppression du montant de CHF 3'500.00 et donc renoncement à organiser cette manifestation en 2025;
- 3421.3636.01 : suppression de la subvention aux colonies de vacances, qui prévoyait un montant de CHF 2'000.00;
- 3421.3636.03 : diminution de la subvention à Bel Automne de CHF 1'500.00, pour se monter à CHF 1'000.00;
- 5440.3636.02 : suppression de la subvention de CHF 1'000.00 à Pro Juventute.

En ce qui concerne les salaires, le budget qui vous est soumis propose un gel des salaires, c'est-à-dire de renoncer à accorder le renchérissement et des augmentations individuelles de salaire. L'octroi du renchérissement identique à celui du canton de Berne, soit 1 % de la masse salariale globale, représente une charge de CHF 56'800.00 dans le compte général.

Si le Conseil de ville devait choisir lors de l'examen du nouveau projet de budget 2025 une variante avec une hausse de 1 ou de 1.5 dixième, le Conseil municipal est-il prêt à mettre en place une véritable information envers la population (séances d'information publiques, présentation des enjeux et du fonctionnement de la commune, etc.) et de défendre, avec

l'appui de toutes et tous, un nouveau projet de budget avec hausse limitée en votation populaire ?

Bien qu'il ne s'agisse pas de la proposition qui vous est soumise ce soir, la question de la communication peut toujours être améliorée. Le délai était court pour terminer la rédaction du message au Corps électoral, organiser une conférence de presse et communiquer avec la presse. Je suis d'avis que l'on peut toujours faire mieux et j'attends également des partis politiques imériens une implication plus marquée afin de donner une chance à tous les objets soumis à l'approbation de notre population.

J'en ai terminé avec les réponses, j'enchaîne directement avec le projet de budget qui va nous occuper ce soir.

Le Conseil municipal a tenu une séance entièrement dédiée au budget en novembre dernier, suite au refus par le peuple à près de 70 % du projet de budget qui lui était soumis. L'avis de l'Exécutif est clair : ce refus massif par le peuple nous montre que la version proposée n'a pas su rassembler. La population ne veut pas de changement de quotité pour le moment. Une augmentation paraît certes inéluctable si la situation ne change pas, mais le moment n'a pas été jugé en adéquation avec la situation et la réalité des citoyens : contexte général d'inflation, augmentation des primes maladie et insécurité sur le marché du travail sont autant de facteurs qui ont pesé dans la balance en novembre dernier. Retenter une nouvelle fois l'exercice devant le peuple présente plus de risques que d'opportunités. En effet, en cas de nouveau refus, la paralysie de l'administration n'en serait que prolongée et ne ferait qu'aggraver une situation déjà tendue.

Le budget tel qu'il a été élaboré en fin d'année passée doit être qualifié de budget de transition. Le début de l'année 2025 sera consacré à un audit complet de l'administration qui a d'ores et déjà commencé. Il s'agira également de revoir le plan financier dans son ensemble, afin de redimensionner les projets, de les étaler dans le temps et, surtout, de faire des choix et de renoncer à certaines idées. Ce sont ces investissements trop conséquents qui conduisent à une explosion de l'endettement et qui méritent toute notre attention. Les chefs de service et les membres du conseil municipal concernés sont d'ores et déjà mobilisés.

Les principaux éléments suivants (vous avez la liste complète dans notre message) ont été retenus dans le cadre de l'élaboration de ce budget :

- Réduction linéaire de 10 %, ou d'un autre pourcentage, du montant des charges dans chaque compte où cela est possible : ceci a généré une économie de près de CHF 545'000.00, grâce au travail en un temps record de nos services qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour arriver à ce résultat.
- Attributions aux FS (PA, PF et routes) mises à CHF 0.00 pour l'année 2025.
- Pas d'attribution du 0.2 pour mille de la taxe immobilière au FS Fonds de développement, ceci à voir pour combien de temps. Dès lors, réduction du budget relatif à la promotion de l'économie et de l'habitat. Objectif : laisser uniquement CHF 50'000.00. Attention une modification dudit Règlement sera nécessaire avant l'approbation du budget.
- A elles-seules, ces non-attributions aux différents FS susmentionnés permettent une amélioration de l'ordre de CHF 1'000'000.00.
- Vente du patrimoine financier.
- Maintien de la fermeture du bassin de natation couvert.
- Suppression du poste de 3<sup>ème</sup> agent de Police administrative.

- Gel des engagements.
- Gel des salaires.

Pour le surplus, les autres propositions qui figuraient dans la première mouture du budget restent valables.

Tenant compte des remarques que je viens d'évoquer, le budget laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de l'année 2025 de CHF 3'565.00 (avec la modification et la remarque que vous venez de faire).

Le Conseil municipal a pris connaissance des retours de la Commission des finances et a décidé de soumettre à votre Autorité le budget tel qu'il avait été soumis à la Commission des finances mais dont elle n'a pas parlé. En effet, l'Exécutif est convaincu qu'il ne faut pas retourner pour le budget 2025 devant le peuple. Il n'est pas envisageable pour le Conseil municipal de retenter la manœuvre cette année. De plus, établir deux variantes complètes demanderait un temps considérable au Service des finances et retarderait de manière significative l'adoption d'un budget. Je vous rappelle encore que si la Municipalité n'a pas de budget entré en force au 1<sup>er</sup> juillet 2025, c'est l'OACOT qui l'établirait à notre place, avec les conséquences qui en découleraient.

Compte tenu de ce risque et de sa probabilité, l'Exécutif a estimé comme prioritaire de présenter un budget en janvier 2025. La seule possibilité qui s'offrait à lui était donc d'y aller avec le projet présenté à la Commission des finances."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci M. le maire pour ces explications. C'est important."

...Il est 18 h 47, arrivée de M. James Souchon, PLR...

M. Michel Ruchonnet, président : "Je profite de saluer M. James Souchon, PLR. Nous sommes 30 membres dès à présent. La majorité est à 16."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Je remercie M. le maire pour les précisions apportées à notre interpellation du mois de décembre dernier."

M. Michel Ruchonnet, président : "La parole ne semble plus être demandée, je vais donner la parole à chaque fraction, puis on fera la synthèse et on procédera au vote."

M. Vital Carnal, PS : "Agir dans la précipitation, c'est ce qui a été demandé au Conseil de ville d'octobre dernier afin de pouvoir mettre sur pied un vote populaire avec augmentation de la quotité encore en 2024. Il fallait décider sur le champ. En situation de crise financière, cette manière de faire apporte rarement de bonnes réponses. On peut toujours dire que c'est au Conseil de ville de décider mais celui-ci, avec des propositions nécessaires de changements de chiffres, aurait demandé un délai supplémentaire pour revoir les calculs.

Les membres de notre Conseil savent que gouverner, alors que les rentrées fiscales des entreprises diminuent drastiquement, est une gageure. La fraction socialiste voit les limites d'un système où une commune est directement impactée par le libéralisme économique. Dépendre à ce point des contributions de grosses entreprises entraîne, dans les moments de grande instabilité, une fragilité financière qui conduit à des conséquences immédiates sur le porte-monnaie de notre population, avec de surcroît, des prestations qui diminuent.

Malgré tout, la commune doit pouvoir tourner et donc prévoir un budget réaliste. Le contenu du communiqué de presse du Conseil municipal après le vote populaire avec, de but en blanc,

une liste de mesures préconisées selon une nouvelle mouture de budget et sans consultation préalable, en a fâché plus d'un.

La situation financière de la commune exige des mesures pour garantir son bon fonctionnement et les efforts faits pour réaliser des économies sont louables. Toutefois, plusieurs points méritent d'être soulignés et ajustés pour qu'ils soient véritablement bénéfiques à long terme pour la collectivité et ses habitants.

Tout d'abord, la fraction socialiste soutient les mesures de réductions des charges, comme la réduction linéaire de 10 % dans les différents postes budgétaires, l'actualisation des mesures énergétiques et l'augmentation de la facture à Crescentia SA. Ce sont des mesures qui, tout en étant nécessaires, doivent être appliquées avec discernement et en veillant à ne pas impacter les services publics essentiels de manière disproportionnée.

Cependant, la vente totale du patrimoine financier de la commune, bien que susceptible de générer des rentrées d'argent immédiates, n'est pas une solution durable. Vendre notre patrimoine à grande échelle risquerait de compromettre les ressources à long terme de la commune. La fraction socialiste plaide pour une gestion plus prudente du patrimoine, garantissant ainsi un équilibre entre la rentabilité immédiate et la préservation des ressources pour les générations futures.

En ce qui concerne le bassin de natation couvert, la fraction socialiste souhaite qu'il ne soit fermé que temporairement. Ce type d'infrastructure est un service précieux pour notre jeunesse, il est crucial de rechercher des solutions pour son maintien à long terme.

Le gel des engagements et des salaires, bien que compréhensible dans un contexte de rigueur budgétaire, soulève des préoccupations. D'une part, le gel des engagements risque de mettre en difficulté certains services essentiels où des postes vacants doivent être pourvus rapidement pour assurer un bon fonctionnement. D'autre part, le gel des salaires pourrait pénaliser les employés de la commune, déjà confrontés à l'augmentation du coût de la vie.

La fraction socialiste propose une augmentation minimale de CHF 50.- ou d'un pourcentage à définir pour être en phase avec notre système salarial pour tous les employés, afin de compenser la hausse du coût de la vie et de préserver leur pouvoir d'achat. De plus, la problématique des petits salaires doit être abordée de manière plus approfondie et être traitée au cas par cas pour s'assurer qu'aucun employé ne soit injustement lésé.

Ce budget n'a pas été validé par la Commission des finances et n'a nécessité qu'une seule séance de ladite commission pour passer d'un gros déficit à un quasi-équilibre.

En conclusion, la fraction socialiste refuse ce budget et se réjouit de prendre connaissance de la prochaine mouture du budget car nous sommes conscients de la nécessité d'avoir un budget adéquat."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci M. Vital Carnal, PS."

...Il est 19 h 02, arrivée de M. Marcel Gilomen, PLR...

M. Michel Ruchonnet, président : "Je profite de saluer M. Marcel Gilomen, PLR. Nous sommes au complet. 31 conseillères et conseillers ville sont présents ce soir."

M. Yves Rochat, PLR : "M. Vital Carnal, PS, j'ai bien entendu votre discours. J'aimerais simplement nuancer un peu ce que vous dites lorsque vous parlez des salaires des employés communaux. Il faut bien comprendre une chose. On ne prend rien. On ne donne pas plus, mais on ne prend rien. Par contre, si l'on donne CHF 50.- de plus à tout le monde, certes c'est peut-être un montant symbolique, il faudra bien le prendre quelque part. Il faudra couper

ailleurs pour le mettre ici. Il faut tout de même rappeler que la Municipalité de Saint-Imier est un bon employeur. Il faut savoir que les employés ont des soutiens pour la caisse maladie de CHF 175.- La LPP est financée à hauteur de 61 %, alors que normalement c'est 50/50. Des allocations de résidence pour ceux qui habitent à Saint-Imier (CHF 60.-). Ils ont le droit d'acheter des chèques REKA jusqu'à CHF 700.-, financés à 20 % par la commune. Ce n'est quand même pas rien ! Ce n'est pas la misère catastrophique de travailler à la commune. Certes, cela pourrait être mieux, mais cela pourrait être pire aussi. Dans le privé, ce n'est pas incompréhensible qu'une année, deux ans de suite, il n'y ait pas d'augmentation du salaire, ni droit au renchérissement. Le désendettement doit être une priorité et chaque dépense doit être réfléchie et compensée pour garder un équilibre. En donnant ces CHF 50.- nous créons un déséquilibre. Si vous avez une proposition pour les financer, je serais ravi de l'entendre."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci M. Yves Rochat, PLR. D'habitude quand quelqu'un fait une déclaration, il n'y a pas de commentaire qui est fait. Toutefois, le sujet étant tellement important que je vous remercie d'avoir donné votre avis."

M. Michel Ruchonnet, président : "Mme Jessica Froidevaux, ARC, c'est à vous."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "La fraction ARC tient dans un premier temps à remercier la Commission des finances pour son travail lors de la séance convoquée en urgence en décembre dernier. Sa proposition d'élaborer deux nouveaux budgets à soumettre au Législatif nous a convaincu."

Il s'agissait d'une première variante avec augmentation de la quotité d'impôt et d'une variante sans changement.

Ces deux budgets avaient pour mérite de proposer aux conseillers de ville un consensus intéressant. Un consensus qui allait également dans la direction des messages transmis par la population lors des dernières votations.

En effet, ces deux versions proposaient des solutions sur des points fondamentaux :

- renchérissement pour le personnel communal au niveau salarial;
- possibilité de réouverture du bassin de natation;
- adaptation des entrées fiscales avec des chiffres plus réalistes.

Il nous semble que les réflexions allaient dans un sens positif pour gérer au mieux cette situation de crise. Ces deux pistes répondaient aux attentes immédiates de la population et des employés communaux.

De plus, elles permettaient de garder en compte la volonté de l'Exécutif de couper dans le budget de manière linéaire. C'était un vrai travail d'équipe et consensuel.

Toutefois, ces deux versions n'ont même pas été prises en compte. Balayées en un revers de main. Le Conseil municipal a décidé de faire cavalier seul.

Nous sommes déçus. Profondément déçus.

Ce soir, ce ne sera une surprise pour personne, nous ne choisirons pas la solution sparadrapp et ne jouerons pas à la loterie.

Nous restons fidèles à nos convictions, les mêmes que celles défendues devant vous à l'automne 2024.

Nous ne cautionnerons pas les emprunts, les intérêts supplémentaires et l'augmentation de l'endettement de notre Ville. La fraction ARC ce soir refuse unanimement le budget 2025."

M. Michel Ruchonnet, président : "M. Etienne Geiser, PLR, c'est votre tour."

M. Etienne Geiser, PLR : "La fraction PLR a l'impression de se répéter. Nous savons tous lire et comprendre le message de ceux qui nous ont élus. C'est-à-dire le peuple. Le peuple ne veut pas d'une augmentation de la quotité d'impôt. Le peuple ce qu'il veut, c'est des mesures, et les résultats de ces mesures. On a été élus par ce peuple, qui lui-même est en difficulté. Le 24 octobre 2024, on a donné au Conseil municipal un carton jaune. Il a fallu trouver des solutions à la hâte. Nous avons donné au Conseil municipal toute notre confiance, car son travail est très compliqué et très dur dans cette période difficile. La fraction PLR est consciente des responsabilités qu'elle a envers son peuple. Alors, il est illusoire de dépenser CHF 1.- de plus. D'avancer d'un millimètre, tant qu'on n'a pas l'équilibre budgétaire. Si maintenant vous n'avez pas compris cela, il ne faut pas débattre, il ne faut pas voter. Il faut tout de suite donner les clefs de la commune à la préfecture. C'est bien plus facile de transmettre la charge plus loin. Aujourd'hui, on a un Conseil municipal qui se donne de la peine, qui est motivé, qui a envie de défendre notre belle commune. On doit l'aider et l'accompagner. Si aujourd'hui vous n'êtes pas capables de comprendre que l'équilibre budgétaire est vital, cela ne sert à rien de débattre. La fraction PLR va accompagner le Conseil municipal quelle que soit sa couleur politique dans l'accomplissement de sa tâche. L'équilibre est de mise. Au jourd'hui ce n'est plus un carton jaune que l'on donne au Conseil municipal. C'est un carton rouge. Parce que l'équilibre c'est finalement la volonté du peuple. A partir de là, il y a des comptes qui vont être établis au mois de mai, juin. Il va y avoir des rentrées fiscales qui vont intervenir. Vous serez libres de proposer un crédit complémentaire pour offrir au personnel communal, qui sans eux on ne ferait rien je vous le rappelle, ce que vous voulez. Le personnel communal c'est l'âme de la commune. Ces gens il faut les aider. Rien n'empêche de les aider au mois de mai, juin, par une prime complémentaire d'une manière ou d'une autre. On peut même finalement proposer de la monnaie Cide. On a une monnaie locale pour soutenir le commerce local. Je vous rappelle que l'on cherche à dynamiser le commerce local, alors pourquoi ne pas proposer une prime complémentaire au mois de juin avec cette fameuse monnaie. Mais, aujourd'hui on n'a pas la liquidité nécessaire. Si l'on ne trouve pas cette liquidité, peut-être que le Conseil municipal sera en difficulté pour assurer les salaires de fin janvier. On est en train de chipoter. On perd la conscience et la responsabilité de notre tâche. Malgré notre statut de miliciens, je vous rappelle que l'on ne peut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. Ceux qui n'ont pas compris cela, cela n'ira pas. Il faut relire vos dossiers. La fraction PLR dans l'entier de sa présence va aider et soutenir le Conseil municipal avec un carton rouge. M. le président j'ai dit."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci M. Etienne Geiser, PLR, pour ce cours. Il y a tout de même beaucoup de personnes qui comprennent l'économie je vous rassure. Vous avez parlé au nom de la fraction PLR c'est juste ?"

M. Etienne Geiser, PLR : "Oui."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous arrivons au moment du vote."

M. Etienne Geiser, PLR : "Nous demandons une suspension de séance."

M. Michel Ruchonnet, président : "La suspension est accordée pour une durée de 5 minutes car nous avons après des membres qui doivent partir pour des raisons professionnelles."

...Il est 19 h 13, suspension de séance...

...Il est 19 h 19, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien chers collègues merci de regagner vos places. Avant de passer au vote du budget, nous devons traiter le point 3 de notre ordre du jour, qui a une répercussion sur le budget. Je vous propose de traiter et voter ce point 3 de notre ordre du jour, puis nous voterons le budget. Le point 3 de notre ordre du jour, c'est une modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Est-ce que quelqu'un souhaite la parole."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Au nom de la fraction PLR, nous prenons acte de la proposition visant à modifier l'article 13, chiffre 1, lettre f, du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Nous comprenons que cette adaptation s'inscrit dans une démarche responsable pour améliorer la situation financière de notre commune, notamment en lien avec le projet de budget 2025. La modification permet une gestion plus flexible des ressources issues de la taxe immobilière, tout en garantissant un impact positif sur les finances municipales. Nous saluons également le travail de la Commission des finances et prenons en considération leur préavis unanime. Dans cet esprit, nous acceptons cette modification, convaincus qu'elle constitue une des réponses adéquates aux défis budgétaires actuels."

Mme Paula Tanner, ARC : "La fraction alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal concernant la modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Ce fonds a été créé en 2013 dans le but de regrouper les fonds de chômage, de projets de développement, d'encouragement à la rénovation du parc immobilier, celui du programme d'occupation et le fonds pour les requérants d'asile. Comme son propre nom l'indique, ce fonds se destine au développement de Saint-Imier. Indépendamment que nous sommes convaincus de l'importance de ce fonds et de la nécessité de continuer à l'alimenter, notre fraction comprend bien les contraintes d'avoir des valeurs de versement obligatoires. Surtout au vu de la réalité financière de notre commune. Nous sommes donc favorables à la modification du règlement qui nous est proposée par le Conseil municipal. Toutefois nous demandons à nos autorités, ainsi qu'aux collaborateurs des services des finances, et de l'économie, de rester attentifs et de veiller à ce que ce fonds ne tombe pas dans l'oubli. Nous estimons qu'il est primordial pour l'économie de notre commune de continuer à alimenter ce fonds. Il nous semble que c'est par ce biais que nous allons pouvoir continuer à soutenir le développement imérien."

M. Vital Carnal, PS : "Le Conseil municipal nous demande de modifier le Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier, pour pouvoir se doter d'un budget de rigueur. La fraction socialiste accepte la modification dudit règlement."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je vais réagir ce qui vient d'être dit par la fraction alternative régionale et communale. Le Conseil municipal, le Département des finances, ainsi que le Département de l'économie, n'ont pas le souhait que ce fonds tombe dans l'oubli. C'est un fonds qui est particulièrement important pour notre développement. Ceci permet d'avoir une plus grande marge de manœuvre si nécessaire. Ce qui vous est proposé c'est de permettre une plus grande flexibilité. Si dans une année comme nous vivons, il n'est pas conseillé d'alimenter ce fonds, cela ne veut pas dire que lors d'années plus favorables ce fonds ne soit pas alimenté comme il se doit. On a aussi espoir, et volonté, d'alimenter ce fonds dès que faire se peut. C'est aussi la même chose pour les autres fonds spéciaux. Il est évident que l'on ne peut pas laisser ces fonds tomber dans l'oubli, sinon c'est tout l'entretien qui est péjoré. Et, c'est aussi ce qu'on a l'habitude de dire, si l'on n'entretient pas, c'est une bombe à retardement qui va exploser à un moment, ou un autre. Nous avons besoin de ces fonds pour le développement de Saint-Imier."

Mme Paula Tanner, ARC : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci pour ces précisions utiles."

M. Michel Ruchonnet, président : "On va passer au vote de ce point 3 de notre ordre du jour."

M. Michel Ruchonnet, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent la modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier sont priés de la manifester par un lever de main."

Au vote, la modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, maintenant nous votons le budget tel que présenté. Budget 2025. Le personnes... ."

... M. Michel Ruchonnet, président, est interrompu par M. Etienne Geiser, PLR...

M. Etienne Geiser, PLR : "Excuse-moi de prendre la parole au nom de la fraction PLR. Finalement, on va voter ce soir, vraisemblablement, contre ce budget. La fraction PLR se pose la question de quelles seront les solutions proposées dans l'intervalle. Est-ce que quelqu'un du Conseil municipal peut s'exprimer sur les conséquences d'un vote négatif avant que l'on vote. Cela sera peut-être plus clair pour tout le monde."

M. Michel Ruchonnet, président : "M. Etienne Geiser, PLR, je crois que les gens qui vont dire oui ou non, l'ont mûrement réfléchi et connaissent les implications. C'est gentil d'être comme un papa pour nous, mais nous sommes de grands garçons et de grandes filles. Il y va y avoir un vote. Si le budget est refusé, il doit être retravaillé. S'il est accepté, il est dans le marbre et on part avec. C'est tout simple, il n'y a plus à discuter."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui M. Sébastien Ehl, PLR."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Merci de me donner la parole. Je pense que nous sommes face à un vote important. Ce qui serait important, serait de savoir les conséquences d'un vote négatif. Est-ce que M. le maire pourrait nous donner les conséquences effectives ? Egalement notre administration des finances, de ce qui va se passer dans les prochains mois, si l'on n'a pas de budget ? Cela me semblerait assez logique d'avoir cette information avant de voter, si vous être d'accord."

Mme Paula Tanner, ARC : "M. le président juste encore une question au PLR. On n'a pas encore voté. Comment vous savez que c'est déjà négatif ? Est-ce qu'on ne peut pas passer au vote, et après redemander des explications ?"

...Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président : "Maintenant on vote. En fonction de la réponse du vote, les conséquences vont suivre. Nous avons été élus pour tirer la commune en avant. On a une population qui compte sur nous. On a tous des responsabilités, et on va les assumer. Peut-être qu'il va nous falloir un consensus plus large. Je n'en sais rien du résultat du vote. Maintenant, on va passer au vote, et puis en fonction du résultat, on va tirer les conclusions. La terre ne va pas s'arrêter de tourner. Maintenant on va aller de l'avant. C'est oui, c'est non. C'est tout simple."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui M. Yves Rochat, PLR, je vous donne la parole, et après on vote."



M. Yves Rochat, PLR : "Je comprends bien, mais pour que chacun puisse mesurer la portée de son vote et en porte les conséquences demain matin, il est important d'entendre les conséquences d'un vote négatif. Peut-être que tout le monde ici n'est pas bien au clair. Nous pouvons très bien encore prendre quelques minutes pour entendre l'administrateur des finances ou l'Exécutif. Il faut que l'on puisse entendre quelles seront les conséquences directes, car il va y en avoir. Une fois voté, c'est voté. Et inscrit dans le marbre comme vous avez dit."

M. Michel Ruchonnet, président : "M. Yves Rochat, PLR, ce n'est plus le moment. Vous auriez pu le faire dans votre déclaration. Ce n'est pas maintenant que l'on doit tout réexpliquer, sinon nous allons y passer la nuit. Il y a des choses que l'on ne pourra pas décider ce soir, parce qu'il faudra se revoir pour trouver un consensus si ce budget n'est pas accepté. Le but n'est pas de refiler la patate chaude à M. le maire et à son équipe en se disant : "On verra bien ce qu'on votera la prochaine fois.". Si ce budget est refusé, et bien, dès la semaine prochaine, on se met autour de la table et on va discuter. On va aller chercher les renseignements. Ce n'est pas le moment, ce soir, de demander à notre administrateur des finances de nous faire un cours sur ce qui va se passer si on agit de telle ou telle manière. On le sait. On en a suffisamment parlé. Dans cette salle, on a des gens responsables. Alors, maintenant, on va voter."

M. Michel Ruchonnet, président : "Donc, je prie les personnes qui acceptent le budget... ."

...M. Michel Ruchonnet président, est interrompu par M. Christian Tharin, PLR...

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui M. Christian Tharin, PLR."

M. Christian Tharin, PLR : "Je m'excuse, mais j'aimerais faire mention de l'article 17 du Règlement du Conseil de ville concernant les délibérations, et qu'un débat peut être fait. Maintenant, vu qu'il y a une demande qui a été faite de demander quelles seront les conséquences du résultat du vote, je pense que nous avons le droit de les entendre."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, mais nous pouvons voter cette proposition."

M. Michel Ruchonnet, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui souhaitent connaître les répercussions en cas d'un vote négatif, ceux qui veulent ce débat, sont priés de le manifester par un lever de main."

Au vote, le débat sur les répercussions en cas d'un vote négatif est accepté par 17 voix.

M. Michel Ruchonnet, président : "Allons-y pour une explication."

M. Michel Ruchonnet, président : "M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, on vous donne la parole".

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Je pense que c'est à M. le maire de prendre la parole."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui, mais la vision de l'administrateur des finances est importante."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Cela veut dire que pour l'instant tout est bloqué. On peut dépenser uniquement pour ce qui est une "dépense liée". Une dépense liée c'est en principe toute dépense où on n'a pas le choix du quand, pourquoi, comment, combien, etc. . Et puis on a le droit de dépenser aussi, uniquement, ce qui permet à la commune de

tourner. Par exemple, si l'on crève un pneu du camion poubelle, il faut le réparer car on ne peut pas faire autrement. Les salaires des collaborateurs. Par contre, par exemple, toutes les subventions pour lesquelles on n'a pas de contrat sont bloquées, et on ne verse rien du tout tant que l'on n'a pas de budget entré en force. Tout ce qui n'est pas obligatoire est bloqué."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci M. Mario Castiglioni, administrateur des finances."

...Brouhaha...

M. Marcel Gilomen, PLR : "Et donc pour tout ce qui est clubs sportifs, et Saintimania par exemple ?"

...Brouhaha...

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Tout ce qui est "culture", excepté ce qui fait partie de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), est bloqué."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous rappelle tout de même qu'à mi-décembre 2024, la Commission des finances s'est réunie, suivie le lendemain par une séance du Conseil municipal, et a réussi à passer de CHF 3 millions de déficit, à quasiment un budget équilibré. Donc, je pense que l'on ne va pas y passer 6 mois pour trouver les bonnes mesures. Nous allons être capables de trouver un consensus. Aujourd'hui, passer en force le budget présenté cela n'est pas une manière de faire."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Les bonnes mesures sont difficiles à identifier. Ce qu'il faut voir, c'est la raison de pourquoi on arrive à présenter un budget qui est équilibré. Il ne faut pas oublier qu'ici, nous sommes en train de prendre plus d'un million sur une provision. C'est un million qui au lieu d'aller dans un fonds d'entretien, va ailleurs. Ça permet de réduire le déficit, mais cela ne résout rien du tout pour l'instant, puisque c'est de l'argent qu'on prend sur un fonds d'entretien, et que par conséquent cette somme ne pourra plus servir à ce pourquoi elle avait été prévue. Pour résoudre le problème, nous devons avoir plus d'argent qui rentre. Pour avoir plus d'argent qui rentre, un audit externe a été demandé, afin d'identifier tous les aspects de la commune. J'imagine qu'avec l'audit externe, et les différentes mesures qui seront prises, il y aura des répercussions financières positives sur le budget. Mais, pour avoir à nouveau un budget qui englobe le tout, ça ne sera pas pour le budget 2025, il faudra attendre 2026. Voilà mon avis."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci pour les explications."

M. Sébastien Ehl, PLR : "M. le président, est-ce que j'ose poser une question à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances ?"

M. Michel Ruchonnet, président "Allez-y."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Merci M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour vos explications. On nous parle de la préfecture si l'on n'a pas de budget d'ici quelques mois, mais cela veut dire quoi ? Qu'est-ce qui peut se passer."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "C'est l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) qui vient faire le budget. Je n'ai jamais vécu cela, donc c'est difficile à dire. Mais lorsqu'ils viennent faire un budget parce que l'on n'arrive pas à se mettre d'accord, ils vont vraisemblablement dire : "le chapitre 3 (Culture, sports et loisirs, Eglises (...)) on enlève. Tout ce qui n'est pas obligatoire, on biffe, pour arriver à un équilibre."

M. Michel Ruchonnet, président : "Mais ce cas-là, c'est si l'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur un budget avant juillet 2025 ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Exactement."

M. Michel Ruchonnet, président : "Jusqu'à juillet 2025, on devrait tout de même réussir à s'entendre."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je donne encore la parole à M. Yves Rochat, PLR, et après nous passons au vote."

M. Yves Rochat, PLR : "La fraction PLR ne souhaite pas en arriver là. Peut-être que certains ici font le pari d'aller jusqu'à la préfecture, et se disent que l'on va renoncer à toutes ces tâches, activités, et subventions (Fêtes des voisins, Cyberthé, infirmière scolaire, ...). La fraction PLR ne veut pas que cela arrive. Maintenant si d'autres veulent risquer et jouer aux plus malins, après il devront en assumer les conséquences. Les conséquences peuvent être terribles."

...Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui Mme Mélanie Lambert."

Mme Mélanie Lambert, PS : "Ma question c'est justement par rapport à cela. On parle de juillet 2025. Donc, cela veut dire que nous n'avons pas la possibilité de revoter un budget entre janvier 2025 et juillet 2025 ? Est-ce que nous n'avons pas la possibilité de revoter quelque chose calmement ? Là, en ce moment, tout se précipite. La fraction PLR, vous êtes quasiment dans la menace avec les interventions que vous êtes en train de faire. Le contrôle de la peur des gens, cela fonctionne. Personnellement, cela me permet de douter clairement. Je trouve que c'est oppressant. Je me pose la question si entre janvier 2025 et juillet 2025, il n'y a pas possibilité de revoter un budget. Nous avons un Conseil de ville au mois de mars prochain ne peut-on pas voter quelque chose à ce moment-là ? Voter dans la précipitation cela revient, de nouveau, à faire ce qui s'est déjà produit. Je n'ai pas envie qu'il y ait un gel de la Municipalité de Saint-Imier, mais je n'ai pas envie également de voter quelque chose sans être sûre de ce que je vote. Donc, ma question, est-ce qu'entre janvier 2025 et juillet 2025 nous n'avons pas la possibilité de revoir les choses ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Refaire un budget on va pouvoir le refaire. La Commission des finances avait demandé 2 budgets différents. Si le budget présenté ce soir ne passe pas, on va essayer de s'y remettre pour sortir le bon budget. Il faut tout de même être conscient que préparer un budget ce n'est pas si simple, et en plus actuellement je boucle l'année 2024."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Je souhaite juste revenir sur l'intervention de M. Yves Rochat, PLR. J'ai le sentiment que vous voulez nous faire croire que l'on ne veut pas aller de l'avant, et que l'on ne veut pas accorder certaines subventions. Ce n'est pas du tout le cas. Nous, ce que l'on demande, c'est de retravailler le budget, et d'y ajouter des améliorations, et que l'on puisse en rediscuter. C'est une question de semaines. On ne veut pas jouer "aux fous" et attendre juillet 2025 pour voir ce que cela ferait de ne pas avoir de budget. Nous, ce que nous voulons c'est trouver un consensus. Il y a du bon et du mauvais des deux côtés. On aimerait juste réussir à trouver un terrain d'entente. On ne veut pas attendre pour se voir faire imposer quelque chose. Je suis sûre que la Commission des finances peut rajouter des séances supplémentaires afin que des discussions puissent avoir lieu. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille et y voir que du négatif en cas de vote qui ne passerait pas pour le budget qui nous est présenté ce soir."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je donne encore la parole, et puis après c'est terminé, il faudra tout de même le faire ce vote."

...Brouhaha...

M. Etienne Geiser, PLR : "Est-ce qu'on pourrait juste avoir la prise de position du Conseil municipal par rapport aux conséquences d'un vote négatif ?"

...Brouhahah...

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je ne peux que m'inscrire dans ce qui a été dit. Au niveau de ce que vient de dire la fraction ARC, refaire un budget dans les prochains jours c'est ambitieux. Il faut tout de même garder à l'esprit que nous sommes en phase de bouclage des comptes 2024, et qu'il n'est pas possible pour notre administrateur des finances de travailler sur tous les fronts. C'est aussi la raison pour laquelle l'Exécutif est parti sur le budget qui vous est présenté ce soir. La Commission des finances souhaitait deux variantes de budget. Vous pensez bien que l'élaboration d'un budget ce n'est pas juste de modifier deux-trois formules dans un tableau Excel, et l'affaire est jouée. C'est un immense travail qui est demandé. Si l'on parle des salaires, c'est une soixantaine de comptes qui sont impactés. Qu'il faut modifier et vérifier. C'est un peu ambitieux de dire que dans les prochains jours l'on a une nouvelle proposition de budget. Au niveau de ce qui a été dit par Mme Mélanie Lambert, PS, effectivement jusqu'en juillet 2025 il devrait être possible de présenter un autre budget, mais il faut aussi que les gens se mettent d'accord avec le contenu de ce budget. Il faut des propositions concrètes. Il ne faut pas se perdre en options. Je vois la chose venir, il y aura toujours l'option manquante. Et si ceci bloque à nouveau la situation, cela va devenir compliqué, car l'échéance arrive. Nous sommes déjà mi-janvier 2025. Le courrier de l'OACOT est déjà là. Nous l'avons reçu le 27 novembre 2024. Il attire bien notre attention :

"En notre qualité d'autorité de surveillance, il nous appartient d'attirer votre attention sur le fait que, en l'absence de budget entré en force seuls les engagements indispensables peuvent être consentis, en particulier pour des dépenses liées [...]. Il appartient au conseil communal de décider ce que sont les engagements indispensables [...]. Tant qu'un budget n'a pas été approuvé, il convient d'examiner pour chaque dépense si elle peut être consentie. Cet examen relève de la responsabilité du conseil communal."

Et c'est là que j'aimerais apporter le message de l'Exécutif. C'est là qu'il nous appartient, à nous, de décider de ce qui est un engagement indispensable. Nous devons nous poser la question pour chaque dépense : "Est-ce qu'on a un contrat. Est-ce qu'on a une convention. Est-ce que cela fait partie d'un règlement. Est-ce que c'est nécessaire à la bonne marche de la commune. ...". Et là, c'est un juriste qui vous le dit, un engagement nécessaire à la bonne marche de la commune, et bien plus imprécis que cela, il n'y a pas. On doit se poser la question pour chaque dépense. Et sans exagérer, si l'on doit acheter un crayon, on doit se poser la question : "Est-ce que l'achat de ce crayon est nécessaire à la bonne marche de la commune.". Ce n'est pas simple de gérer une commune en l'absence de budget. Cela génère aussi beaucoup de questionnements et d'inquiétudes de la part du personnel communal, et cela est normal. C'est peut-être une anecdote, mais pour organiser une rencontre le 6 janvier 2025 à l'occasion de l'Epiphanie, les boissons ont pu être prises dans nos réserves, et la couronne des rois a été payée par mes soins, car ce n'est pas quelque chose de nécessaire à la bonne marche de la commune. Nous en sommes là. Il faut être conscient de cette paralysie de notre travail, car on ne peut plus rien faire actuellement. Si au 30 juin 2025 un budget n'a pas été arrêté, c'est le Conseil-exécutif qui l'arrête, et qui va tracer tout ce qui n'est pas obligatoire. Et c'est également le Conseil-exécutif qui fixe la quotité d'impôt. Et là, il n'y a pas de recours ou discussion possible. C'est un arrêté et on doit l'appliquer. Donc, notre destin ne nous appartiendra plus. C'est très compliqué si l'on ne peut pas décider nous-mêmes. Actuellement on tient encore le couteau par le manche. On peut encore agir. Maintenant, il vous appartient de prendre la décision. Je vous rappelle que le Conseil municipal est favorable au budget présenté ce soir. Je vous laisse prendre la décision."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci."

M. Christian Tharin, PLR : "Juste encore une question. Lorsqu'on parle de budget entré en force, c'est une fois le délai référendaire passé ? C'est bien juste ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Oui exactement. Il faut attendre 30 jours une fois la décision prise. Plus précisément, il faut compter 30 jours une fois la publication faite dans l'organe officiel qui est La Feuille d'Avis Officielle du District de Courtelary. La publication a lieu le vendredi qui suit la séance du Conseil de ville, et le délai commence à courir depuis là."

M. Christian Tharin, PLR : "Donc pour avoir un budget entré en force, il doit avoir été accepté en mai 2025 au plus tard."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Oui."

M. James Souchon, PLR : "Juste pour bien comprendre. Les deux budgets demandés, un était avec une augmentation de la quotité d'impôt, et un sans changement de la quotité d'impôt. Maintenant, si l'on devait changer la quotité d'impôt, il faudrait retourner devant le peuple. Il n'y a pas de votation populaire à tout moment, donc cette option n'est déjà plus possible."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Effectivement un changement de quotité d'impôt implique une votation populaire. Les dates des votations cantonales et fédérales sont connues. Il est possible d'organiser un scrutin en dehors des votations cantonales et fédérales. C'est de l'ordre des CHF 5'000.-, car il faut planifier un calendrier avec toute une série d'étapes à respecter et délais à tenir (message, impression, emballage, distribution,...). Ceci s'est déjà produit par le passé."

M. Vital Carnal, PS : "Est-ce qu'on peut demander une deuxième suspension de séance ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui, mais avant il y a encore une question de M. Ugo Boillat, ARC."

M. Ugo Boillat, ARC : "Merci pour ce débat. J'ai une question. Imaginons que le budget entrerait en force mi-juillet 2025. Qu'est-ce qui se passe ? C'est quel budget qui fait foi ? Le nôtre, ou celui de l'OACOT ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Celui entré en force."

M. Ugo Boillat, ARC : "Mais le délai de l'OACOT est au 30 juin 2025 ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Si l'on n'a pas de budget entré en force au 30 juin 2025, c'est le budget établi par l'OACOT qui fera foi."

...Brouhaha...

M. Johan Wermeille, PLR : "Comme quoi cela valait la peine de débattre. C'est un très bon exemple que nous avons là, et qu'il fallait des éclaircissements."

M. Ugo Boillat, ARC : "Oui, mais cela ne change pas forcément l'avis des gens."

...Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président "Peut-on passer au vote ?"

...Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président : "S'il vous plaît, merci de ne pas parler tous au même temps."

M. Michel Ruchonnet, président : "C'est juste, il y a eu une demande de suspension de séance de la part de M. Vital Carnal, PS. Je suspends la séance pour une durée de 5 minutes, je vous rappelle que des membres doivent quitter la séance pour raisons professionnelles."

...Il est 19 h 52, suspension de séance...

...Il est 19 h 58, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président : "Chers collègues on va reprendre. Vous comprenez pourquoi il est important qu'un maximum de personnes puissent participer aux délibérations. On se rend compte que nous devons maintenant arriver à des consensus. On va devoir tous bosser. On a envie de tirer cette commune en avant. Maintenant, on doit avoir une décision. Ce budget, ou un autre ? C'est simple. Je n'ai aucun intérêt là-dedans. Je dirige les débats. On pourrait encore discuter pendant longtemps, mais nous sommes aussi en train d'arriver dans les sentiments. C'est normal, on n'est pas dans une situation facile. On vit des moments très difficiles. Quelle que soit la décision de ce soir, on n'est pas au bout de nos peines, on a un énorme travail devant nous."

M. Michel Ruchonnet, président : "Peut-on voter ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui M. Yves Rochat, PLR."

M. Yves Rochat, PLR : "Si ce budget devait ne pas passer ce soir, dans combien de temps aurons-nous un nouveau budget ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous pensez bien que pour préparer la séance de ce soir je suis allé discuter avec M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour connaître les délais. Il y a une Commission des finances le 10 février 2025. L'administrateur des finances m'a dit qu'il était possible de sortir quelque chose dans ce premier trimestre."

M. Mario Castiglioni, administrateurs des finances : "Pour le 10 février 2025 on peut sortir deux comptes de résultats, puisque c'est ce qui était demandé. Après, s'il y a d'autres demandes, je ne peux pas garantir que cela soit réalisable pour le 10 février 2025."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je pense que chaque fraction peut mettre là-dessus des membres de leur fraction intéressés et super compétents pour discuter des problématiques soulevées."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Donc vous estimez que le Conseil municipal, qui a établi ce budget, n'est pas compétent ? C'est ce que vous êtes en train de nous dire ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Mais pas du tout."

...Brouhaha...

M. Marcel Gilomen, PLR : "Vous venez de dire qu'on peut trouver des gens plus compétents."

M. Michel Ruchonnet, président : "Mais non. J'ai dit qu'on pourrait élargir à des gens qui s'intéressent à cette problématique et venant de chaque fraction. Pour étoffer. On est toujours plus intelligents lorsqu'on est plus. C'est tout."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Et cela prend toujours plus de temps lorsqu'on est plus également. Je vous rappelle que l'on a une deadline."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui M. Christian Tharin, PLR, vous avez une remarque à formuler, je vous donne la parole."

M. Christian Tharin, PLR : "Chacun votera en son âme et conscience. Je n'ai pas souci là-dessus. Avant que l'on procède au vote, ce qui serait intéressant de connaître de la part des personnes qui sont contre le budget présenté ce soir, c'est sur quelles améliorations la Commission des finances, et le Conseil municipal, doivent travailler pour réaliser un budget qui passera la rampe. C'est quoi qui pose problème dans le budget présenté ce soir ?"

...M. Loan Tultak, ARC, quitte la séance pour raison professionnelle...

M. Hervé Shimuna, ARC : "Chaque fraction a des commissaires dans la Commission des finances. Je pense que ce dossier a été étudié. Je pense également que chaque fraction a eu le temps de lire ce dossier. On n'est pas tous ignorants en arrivant ici. A mon avis, on n'a pas à justifier pourquoi on dit : oui, pourquoi on dit : non. Le but c'est de faire un vote. Après, chaque parti, chacun de nous, pourra faire des propositions à la Commission des finances. Comme M. le président vient de le dire chaque fraction pourra envoyer à la Commission des finances des gens qui sont intéressés à apporter des solutions. La Commission des finances pourra recevoir ces gens. Selon moi, on n'a pas à justifier pourquoi on va dire oui ou non. Nous sommes dans une démocratie et chacun a le droit voter comme bon lui semble."

M. Michel Ruchonnet, président : "Peut-on procéder au vote ?"

...Il n'y a pas de réaction du Conseil de ville, ni du Conseil municipal...

M. Michel Ruchonnet, président : "Les personnes qui acceptent ce budget 2025 tel que présenté le manifestent en levant la main."

...Les scrutateurs procèdent au comptage...

M. Michel Ruchonnet, président : "Les personnes qui refusent ce budget le font pas un lever de main."

...Les scrutateurs procèdent au comptage...

...Le Bureau du Conseil de ville tient compte du fait que M. Loan Tultak, ARC, a quitté la séance pour raison professionnelle...

M. Michel Ruchonnet, président : "On est exactement à l'équilibre : 15 voix pour, 15 voix contre."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous remercie très fort, cela va être à moi de décider."

... Le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier stipule qu'en cas d'égalité, la présidence du Conseil de ville tranche...

M. Michel Ruchonnet, président : "En mon âme et conscience. Et parce que je suis président du Conseil de ville, mais aussi avant tout quelqu'un de ma fraction, avec nos idées. Ce sujet nous a beaucoup occupés. Nous nous sommes réunis en fraction deux fois en une semaine, parce qu'il fallait beaucoup discuter. Je pense que ce budget mérite un plus grand consensus. Je vais le refuser."

M. Michel Ruchonnet, président : "Le budget 2025 est refusé. Nous allons nous revoir très prochainement. Vous savez en 2003, j'ai eu la chance d'être invité au Kennedy Center en Floride pour voir les installations de la Nasa. Il y a là une maxime que j'ai beaucoup aimé : "Failure is not an option". C'est-à-dire : "Echouer n'est pas une option". Echouer n'est pas une option, j'aime beaucoup cette culture d'entreprise. Donc, on ne va pas échouer, on va y arriver. On va retrousser les manches. On va prendre toutes les bonnes volontés, et on va sortir

quelque chose. On ne va pas sortir quelque chose de mirobolant, mais il y a certains points qui doivent encore être discutés. On va trouver une solution, et j'engage tout le monde à avoir une mentalité de "Jedi". On va y aller en "Jedi"."

M. Michel Ruchonnet, président : "Le vote étant fait, nous allons passer aux divers et imprévu."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je suis d'accord, j'ai plombé l'atmosphère."

## 6. Divers et imprévu

...Il est 20 h 08, Mme Chiara Voisin, ARC, et M. Hervé Shimuna, ARC, quittent la séance pour raisons professionnelles...

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Pour finir la soirée sur une note un peu plus optimiste, je vous rappelle, si vous n'avez pas vu l'annonce dans la presse, ou les communications du Conseil municipal, la séance d'information du lundi 27 janvier 2025 à 19 h 00 à l'aula de l'école secondaire de Saint-Imier, qui sera consacrée au projet LIFT qui est un dispositif innovant visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui fréquentent l'école de 9H à 11H de notre localité et environs. C'est un programme que l'on essaye de mettre en place dans cette belle commune sans budget. Plusieurs communes ont annoncé leur présence. Ce qui veut dire que ce qui se fait à Saint-Imier, socialement parlant et sans argent, les intéresse. Ce programme ne coûte pas CHF 1.- à ce jour à notre commune. Il est porté par le Département action sociale, et celui de l'éducation et de la culture. Nous avons déjà reçu quelques inscriptions. Nous avons reçu peu d'inscriptions d'entreprises locales. Nous avons tous un rôle à jouer, aussi avec des personnes présentes dans cette salle, alors on vous encourage à vous inscrire."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Je souhaite juste encore apporter un mot en lien avec notre votation concernant le budget 2025. J'ai pris acte du vote. Nous sommes dans une démocratie et c'est tant mieux. Par contre, je me réjouis de voir les mesures qui seront proposées, car je ne vois pas comment l'on pourra avoir un meilleur budget que celui qui nous a été soumis."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci Mme Delphine Boillat, PLR."

M. Michel Ruchonnet, président : "S'il n'y a pas d'autre divers et imprévu, je vais vous en communiquer un. Nous avons reçu une carte de remerciements de Table couvre-toi suite à notre don de décembre 2024. Ils ont marqué : "Messieurs", ce n'est pas très sympa pour les dames de notre législatif. Je vous lis le message :

"Messieurs,

Un immense MERCI pour votre généreux don à Table couvre-toi Saint-Imier.

Nous ferons bon usage de tout cet argent pour améliorer l'ordinaire de nos bénéficiaires.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année."

C'est signé de beaucoup de bénévoles, ainsi que de Mme Barbara Defilippis qui est aux commandes.

Voilà, notre don a été apprécié."

M. Marcel Gilomen, PLR : "C'est peut-être le dernier don que l'on aura pu faire."



M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous sommes arrivés au terme de notre séance. Je vous souhaite une bonne soirée. Je profite encore de l'occasion pour vous souhaiter tous mes vœux... ."

...Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous allons travailler ensemble pour sortir de cette situation. Il n'y a pas de coupable... ."

...Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président : "S'il vous plaît, nous n'avons pas encore fini... ."

...Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président : "Il ne s'agit pas de mettre le Conseil municipal mal à l'aise. Entre le Législatif et l'Exécutif il va peut-être falloir trouver une manière différente de travailler pour se sortir de situation. Je crois que maintenant, il faut laisser passer quelques nuits, et puis nous allons nous réunir, le Bureau du Conseil de ville et le Conseil municipal, pour faire des propositions. C'est ensemble que nous allons sortir de cette situation."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous souhaite à tous une bonne soirée. Merci pour votre participation."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 11.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :